

DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 28B

OBJET : Compte Administratif 2023 Budget Principal
Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-28

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 de la commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 582 031.67 €
Dépenses	1 283 143.04 €
Résultat 2023	298 888.63 €
Report résultat 2022	895 917.56 €
Résultat clôture 2023	1 194 806.19 €

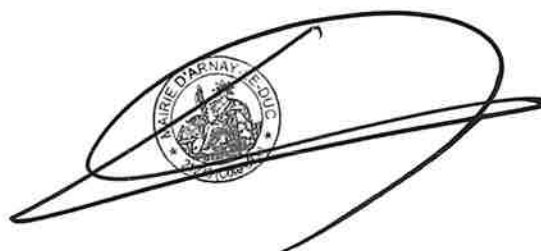
INVESTISSEMENT	
Recettes	555 386.67 €
Dépenses	1 401 814.15 €
Résultat 2023	- 846 427.48 €
Report résultat 2022	320 388.20 €
Résultat de clôture 2023	-526 039.28 €

Restes à réaliser en recettes	301 670.00 €
Restes à réaliser en dépenses	281 300.98 €
Résultat définitif 2023	689 135.93 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget communal.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 29B

OBJET : Compte Administratif 2023 Budget Assainissement
Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-29

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du service d'assainissement qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	135 581.20 €
Dépenses	73 365.50 €
Résultat 2023	60 215.70 €
Report résultat 2022	611 053.06 €
Résultat de clôture 2023	671 268.76 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	72 236.00 €

Dépenses	39 550.99 €
Résultat 2023	32 685.01 €
Report résultat 2022	362 246.78 €
Résultat clôture 2023	394 931.79 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023 du service d'assainissement.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 30B

OBJET : Compte Administratif 2023 Budget Lotissement des Hauts de Flaine

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-30

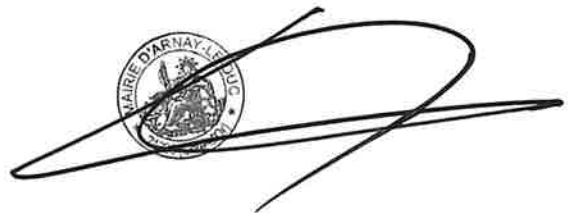
Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du lotissement des Hauts de Flaine qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	26 125.06 €
Dépenses	93 395.88 €
Résultat 2023	-67 270.82 €
Report excédent 2022	38 654.46 €
Résultat de clôture 2023	-28 616.36
INVESTISSEMENT	
Recettes	93 395.88 €

Dépenses	0.00 €
Résultat 2023	93 395.88 €
Report résultat 2022	-93 395,88 €
Résultat de clôture 2023	0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du lotissement des Hauts de Flaine.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 14

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 31B

OBJET : Affectation des résultats 2023 Budget Principal
Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-31

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants

**MONTANTS EN
EUROS**

Pour mémoire

Solde d'exécution de la section d'investissement
exercice 2023

Résultat de l'exercice	-846 427,48
Résultat antérieurs	320 388,20
Solde d'exécution cumulé	-526 039,28

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	281 300,98
Recettes	301 670,00

Solde des restes à réaliser	20 369,02
-----------------------------	-----------

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-526 039,28
Rappel du solde des restes à réaliser	20 369,02

Besoin de financement de l'investissement	505 670,26
--	-------------------

Résultat de fonctionnement à affecter
--

Résultat de l'exercice	298 888,63
Résultat antérieur	895 917,56
Total à affecter	1 194 806,19

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit
--

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	505 670,26
--	------------

2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
---	------

3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	689 135,93
---	------------

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 14

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 32B

OBJET : Affectation des résultats 2023 Budget Assainissement
Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-32

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN
EUROS

Pour mémoire

Solde d'exécution de la section d'investissement
exercice

2023

Résultat de l'exercice
Résultat antérieurs

Solde d'exécution cumulé

32 685.01
362 246.78

394 931.79

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	394 931.79
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de l'investissement **0.00**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	60 215.70
Résultat antérieur	611 053.06
Total à affecter	671 268.76

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	671 268.76

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 33

OBJET : Subvention à l'association MRAT

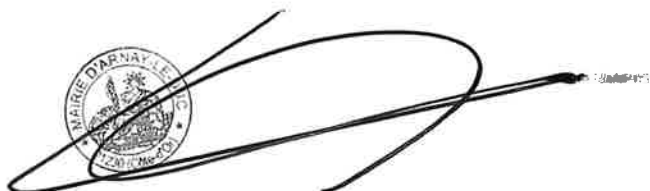
MME EVELINE DELOINCE EST SORTIE DURANT LA DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation de l'association qui est actuellement aidée par un cabinet de Conseil missionné par la Région. Ce dernier a fait plusieurs préconisations à l'association afin de permettre un redressement de la situation financière qui est délicate.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, avec 7 voix Pour,

- décide d'accorder une subvention de 20 000 € - vingt mille €uros- à l'Association de la maison Régionale des Arts de la Table

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 14

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 34B

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2024
Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-34

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 2 avril 2024,
Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 114 089.32 €	2 586 665.55 €
Section d'investissement	1 963 882.64 €	1 963 882.64 €
TOTAL	4 77 971.96 €	4 550 548.19 €

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 avril 2024, pour 2 points de l'ordre du jour (CA 2023 et subvention MRAT) et de ce fait l'affectation des résultats et les budgets n'ayant pu être voté, le Conseil Municipal, conformément à l'art. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 14

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

Date d'affichage convocation :
16/04/2024

Absents/ Excusé : Mme Chantal NICOLLE Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN

Procurations :

Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à Mme Claude MORIN
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

M. Christophe CRAMETTE a été nommé secrétaire.

N° 2024 – 35B

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2024 Service Assainissement
Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-35

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du service d'assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 2 avril 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	792 735.76 €
Dépenses et recettes d'investissement :	535 827.79 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 2 avril 2024,
Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget primitif 2024 du service d'assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	792 735.76 €	792 735.76 €
Section d'investissement	535 827.79 €	535 827.79 €
TOTAL	1 328 563.55 €	1 328 563.55 €

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX

The image shows a circular official seal of the Municipality of Darnay-le-Vieux. The seal features a central emblem with a figure and the text "MAIRIE D'ARNAY-LE-VEUX" around the perimeter. A large, bold, handwritten signature in black ink is written over the seal, extending from the left and curving around the top and right.